



DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR  
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

## Compte rendu du Conseil Municipal

du Jeudi 13 septembre 2018

**Présents :** MM. GANÉE Roger, IMBERT Alain, GANÉE Jean-François, TRAPET Edouard, ERTUGRUL Ali, GELIN Yves (arrivé à 20h30), BOULAHYA Rachid et Mmes HOSTALIER Valérie, ROUX Michèle, SUILLEROT Emilie, BROCAT Nathalie, LABELLE Aurélie

**Absent(s)-excusé(s):**

**Absent(s) non-excuse(s) :** MM. GIORGIS Jean-Jacques, DA SILVA Carlos

**Secrétaire de séance :** Monsieur Edouard TRAPET

Le compte rendu du conseil municipal du jeudi 14 juin 2018 est **adopté à l'unanimité**.

### **1) Patrimoine immobilier :**

- a. **Logement communal 1 place du 8 mai 1845 – attribution :** après avoir entendu les explications de M. GANÉE Jean-François, adjoint en charge de la commission « Patrimoine Immobilier » du 10 septembre dernier et un premier vote infructueux : une nouvelle proposition est présentée et est soumise au vote par M. le Maire. **Par 8 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal décide d'attribuer ce logement à M. et Mme BELLILA Rouchdi et de fixer le loyer à 560 €/mois** En cas de désistement, le logement sera attribué à la candidature suivante remplissant les critères d'attribution.

Arrivée de Monsieur GELIN Yves à 20 heures 30

b. **Boulangerie BAZZALI fin de bail précaire et repreneur :** M. le Maire fait l'historique de la situation de cession de la boulangerie. Actuellement M. et Mme BAZZALI Patrick ont signé un bail précaire d'un an qui court jusqu'au 18 octobre 2018. La commune, propriétaire de l'ensemble immobilier, est à ce jour, dans l'attente d'informations officielles précises des différentes parties concernant les conditions de cession.

c. **Location salle des associations :** suite aux plaintes des habitants du quartier des nuisances sonores, des incivilités, et de comportements irrespectueux pendant des locations de la salle, et afin d'éradiquer ces problèmes, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'interdire, à compter d'aujourd'hui, l'utilisation de sonorisation et/ou de tout matériel pouvant diffuser de la musique.** Le règlement intérieur de la salle sera révisé et devra être dûment signé par le locataire.

d. **Accessibilité mairie (administrés en situation d'handicap) et réflexion sur aménagement et destination de la Maison Prévost :** suite au départ du service périscolaire de la maison Prévost, M. le Maire demande aux conseillers municipaux de réfléchir au devenir de ce bâtiment (salle des mariages, salle conseil municipal, bureau mairie pour accueil personnes en situation de handicap...). Le projet retenu sera inscrit au budget primitif principal.

### **2) Communauté de Communes Rives de Saône :**

a. **rapport de la CLECT du 10 avril 2018 – gestion des eaux pluviales :** après avoir exposé le rapport de la CLECT, transmis par mail à tous les conseillers municipaux le 11 septembre dernier, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'approuver.**

b. **gens du voyage août 2018 – don et benne à déchets :** du 7 au 13 août dernier, les gens du voyage se sont installés au Pâtis de la Borde. Pour lutter contre les dépôts sauvages d'ordures ménagères, la Communauté de Communes Rives de Saône, à la demande de la commune, avait mis en place une benne pour collecter les déchets. Coût d'installation d'une benne de récupération des déchets : 980€. Le 16 août 2018, la commune a sollicité le président de la Communauté de Communes « Rives de Saône », au nom de la solidarité intercommunautaire, pour la prise en charge de ses frais. A leur départ, les gens du voyage ont fait un don de 500 € pour indemniser la Commune. Ce don peut être reversé au CCAS communal. Cette décision est différée en attente de la réponse de la Communauté de Communes.

c. **projet parking Pâtis de la Borde - PPRI :** Après le dépôt d'un certificat d'urbanisme, la parcelle communale AD 126 ciblée par la Communauté de Communes Rives de Saône pour y réaliser le parking destiné au stationnement de la clientèle de la société « Le Boat » s'avère être en zone rouge. Ce zonage interdit la réalisation de clôture ou de mur. La Communauté de Communes « Rives de Saône » sollicite la Commune

(propriétaire) afin qu'elle gère et organise un recours contre l'arrêté préfectoral de Côte d'Or du 3 avril 2008. Après un large débat, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité** de demander la prise en compte de l'erreur matérielle auprès des instances compétentes pour obtenir le classement de cette parcelle communale en zone blanche ou bleue, de demander à la Communauté de Communes « Rives de Saône » de participer par moitié à tous les frais qui seront engagés.

### **3) Communications du Maire**

- a. **Rue du couvent – aménagements – réunion avec riverains le 25 septembre** : suite à la pétition reçue en mai dernier, il est proposé la présentation des projets d'aménagement, aux riverains de la rue du Couvent, le mardi 25 septembre prochain à 18 heures 30, à la salle des associations.
- b. **H20Land – chemin de halage et projet de chemin** : dans le cadre de son projet de port à sec (ouverture d'une darse) sur l'ancien site AVIA Thevenin-Ducrot, VNF demande que la continuité du chemin de halage soit rétablie en créant une nouvelle voie d'accès qui serait en lieu et place de l'ancienne ligne de chemin de fer desservant ce site. Cette nouvelle voie peut être transférée dans le domaine de la voirie communale. Vu l'activité économique et touristique de ce secteur, vu les compétences transférées à la Communauté de Communes « Rives de Saône », il est réaliste de classer cette future voirie au titre d'une voirie d'intérêt intercommunautaire. Un courrier sera fait dans ce sens à M. le Président de l'EPCI « Rives de Saône » afin de réaliser le projet du port.
- c. **Motion contre la fermeture de la trésorerie de Saint-Jean-de-Losne au 1<sup>er</sup> janvier 2019** : à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre une motion qui refuse cette fermeture et qui amplifie dangereusement le démantèlement de tous les services publics de proximité du territoire.
- d. **Groupama – chèque remboursement entretien des extincteurs 2017 et 2018** : à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le chèque de remboursement pour un montant de 167,52 €.
- e. **Rentrée scolaire 2018/2019 – point sur les effectifs** : M. le Maire présente les chiffres des effectifs au sein des deux écoles qui connaissent une forte baisse (33 en maternelle et 81 en élémentaire) et qui pourrait remettre en question l'année prochaine le maintien d'une classe en maternelle.
- f. **Droits de préemption** : lecture par M. le Maire des demandes reçues et traitées depuis le dernier conseil municipal.
- g. **Analyses d'eau** : communication de celles-ci par mail à tous les conseillers municipaux. Aucune observation.
- h. **Point sur les affaires juridiques en cours** : Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'avancement des deux dossiers en cours. Mme la gérante du camping « Les Herlequins » a fait appel au Tribunal administratif de Lyon. Concernant les conditions de transfert de la ZAE de l'Echelotte à l'EPCI « Rives de Saône » l'affaire est en cours.
- i. **Lettre SBV inf'eau bassin Vouge n° 42** : communiquée à tous les conseillers municipaux par mail le 23 juillet 2018.
- j. **Correspondante de presse Bien Public** : M. le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal la nouvelle correspondante de presse pour la commune : Madame HOSTALIER Audrey.
- k. **Prochaine réunion du conseil municipal** : jeudi 11 octobre 2018 à 20 heures.

### **4) Questions diverses**

- **Intervention de Madame HOSTALIER Valérie** : concernant les jours et heures réunions d'adjoints, les filets de but du terrain de football, le câble de téléphone au sol rue Saint-Jacques, l'élagage des arbres et de la végétation de la propriété de M. et Mme BEURET, le courrier de Mme BILLON concernant l'évacuation des eaux des caravanes des forains lors de la fête patronale dans le réseau d'eaux pluviales, le projet d'achat d'une structure jeux pour l'école maternelle et la remise en peinture des bancs de la place des écoles.
- **Madame LABELLE Aurélie** : remercie au nom de l'association « Les Petits Eusébiens », la commune pour le prêt des salles ainsi que son aide lors de l'organisation de leurs manifestations.
- **Monsieur BOULAHYA Rachid** : est informé, suite à sa demande, que le Foyer Rural de Saint-Usage organise le 22 septembre prochain une réunion concernant l'utilisation du défibrillateur.
- **Monsieur GELIN Yves** : nous informe qu'une bouche d'égout, rue Marcel Begin, fait du bruit lors du passage des véhicules. Le nécessaire sera fait.
- **Information France AVC21** : réunion publique salle Georges Balme à Brazey-en-Plaine le 26 septembre 2018 à 20 heures.